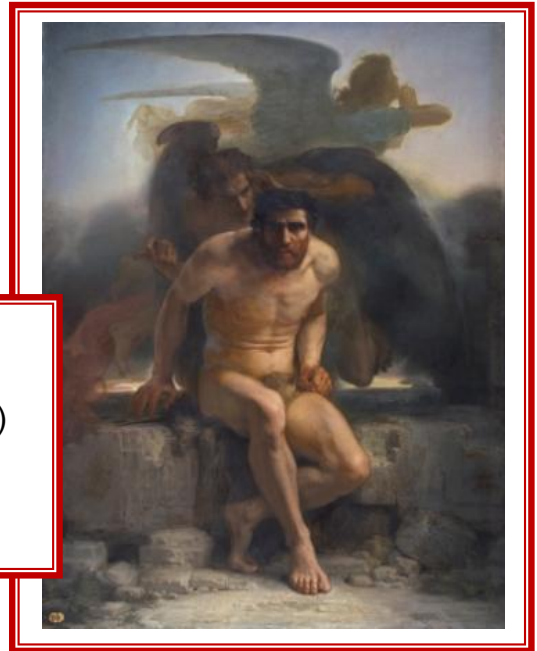


Musee des Beaux-arts Beaune

Avant le crime

Jean-Baptiste NEMOZ
(Thodore, 1834 - Paris, 1897)
1864
Huile sur toile
© Atelier Photo Muzard



Au Salon de 1864, en signe d'encouragement pour un jeune artiste soucieux de réhabiliter le "grand genre" à une époque où il est signe de désuétude, l'Etat acquiert le tableau allégorique *Avant le crime* peint par Jean-Baptiste Nemoz. La toile est mise en dépôt la même année au musée des Beaux-arts de Beaune. En 2007, sa propriété est définitivement transférée à la Ville de Beaune, comme tous les dépôts d'Etat antérieurs à 1910 conservés dans les collections des Musées de France.

L'artiste est issu de l'atelier de François-Edouard Picot (1786-1868), fort apprécié pour les mérites de son enseignement à l'école des Beaux-arts de Paris. Il travaille également avec Alexandre Cabanel (1823-1889), considéré comme un artiste majeur du Second Empire.

Jean-Baptiste Nemoz présente une œuvre métaphorique de l'homme déchiré entre la bonne et la mauvaise conscience, rappelant la part sombre qui réside en chaque être humain. La résolution moralisatrice de ce tableau apparaît évidente. Cabanel, tout comme William-Adolphe Bouguereau (1825-1905), autre grand peintre académique, ont également traité cette iconographie de l'affrontement entre le bien et le mal, personnifiés par des anges.

Cet homme nu, assis sur un muret, fixe frontalement le spectateur. Sa puissante musculature, associée à son effrayant regard, paraît affirmer une intense concentration. Sur le point de bondir, il s'apprête à se saisir du couteau placé à côté de sa main droite et à passer à l'acte. Cette représentation est inquiétante et riche de tension. Elle révèle une certaine animalité, accentuée par la contraction des traits et par la barbe rousse de cet

homme. On peut imaginer que le peintre représente Caïn, fils aîné d'Adam et Eve qui tue son frère Abel, devenant le premier meurtrier de l'humanité. Toutefois depuis la faute de ses parents, il aurait du apparaître en partie vêtu, ce qui ne permet pas de confirmer cette iconographie. L'identité de cet homme n'est alors pas certaine.

Les deux allégories du bien et du mal sont représentées derrière lui par deux anges. Juste au creux de l'oreille du personnage et semblant l'envelopper de ses ailes noires, un ange des ténèbres lui susurre des mots destinés à l'inciter à commettre un crime. A l'arrière plan, l'ange lumineux s'envole dans le ciel, les mains jointes en signe de dernière prière. Il témoigne de son impuissance et de son désespoir.

Cette représentation est traitée de façon manichéenne, où le mal s'avère triompher de ce combat éternel. Une lumière orageuse apportant une dimension presque surnaturelle contribue également à dramatiser la scène. Ce tableau fait partie d'un ensemble de deux peintures consacrées au thème du crime. Nous ignorons à ce jour où se trouve le second volet *Après le crime* qui fut exposé au Salon de 1881.

Dans un contexte judéo-chrétien, Jean-Baptiste Nemoz a probablement tenté de représenter la condition humaine, continuellement tiraillée entre des pulsions contraires, et la fréquente incapacité à résister aux troubles d'une violence extrême. La figure du meurtrier et sa complexité, auréolée d'une énergie négative, est l'ombre portée du héros, son double ambigu. Le moment de la transgression, l'instant où l'individu bascule dans la folie meurtrière est le point crucial de cette peinture, source de suspens et de curiosité exaltée.

En 2010, le musée d'Orsay à Paris organise une exposition qui emprunte son titre à Dostoïevski, *Crime et Châtiment*. Au-delà de ses résonances judiciaires immédiates, cette exposition interroge socialement la question du mal, tant sur le plan historique que sur le plan esthétique. La période observée se déroule sur deux siècles : de la Révolution Française à l'abolition de la peine de mort en 1981.

A cette occasion, le musée d'Orsay sollicite le prêt de l'œuvre de Jean-Baptiste Nemoz conservée au musée des Beaux-arts de Beaune. Or la toile est en mauvais état, le musée parisien décide de financer sa restauration, qui lui permet de recevoir l'œuvre au sein de son exposition. De fréquentes demandes de prêts sont adressées au musée des Beaux-arts de Beaune dans le cadre d'expositions temporaires en France ou à l'étranger, ce qui lui donne l'opportunité de montrer ses collections à de nouveaux publics et de valoriser son patrimoine artistique. Cet échange de bons procédés se pratique régulièrement entre musées pour le plus grand bien des œuvres et le plaisir du public.